

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 OCTOBRE 2021 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG absente, pouvoir donné à M. Maurice ANDRIEU

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour : Il s'agit de la prise en charge de 50 % de la facture de vidange de la fosse septique de la Maison Aurélie, dont le coût total est de 180 €. En effet, la fosse ayant été installée en 2019, il n'y avait pas urgence à ce qu'elle soit vidangée, sauf en cas de changement de locataires, ce qui est actuellement le cas.

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2021 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Mme le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régler l'achat d'un portail pour le logement « Maison Aurélie ». En effet, actuellement, il manque 2 € sur l'opération « bâtiments communaux ». Le coût du portail est de 582 €. Mme le Maire propose de virer la somme de 1 000 € du compte 022 « dépenses imprévues » (budget fonctionnement) vers l'opération 75 « Bâtiments communaux » (budget investissement).

6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION PRISE EN CHARGE 50 % FACTURE VIDANGE FOSSE SEPTIQUE MAISON AURELIE

Mme le Maire rappelle que la fosse ayant été installée en 2019, il n'y avait pas d'urgence à ce qu'elle soit vidangée, sauf en cas de changement de locataires, ce qui est actuellement le cas. Les anciens locataires ayant quitté le logement le 4 octobre dernier, Mme le Maire propose de prendre en charge 50 % du coût de la vidange, soit 90 €.

6 VOIX POUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15.